



La plate-forme e-log remplace l'attribution des points CME

Chers prestataire de formation,

L'apprentissage tout au long de la vie devient de plus en plus important. Afin d'assurer la qualité de la prise en charge et de pouvoir protéger les patientes et patients, le développement professionnel continu est indispensable en plus du diplôme reconnu sur le plan national. La plate-forme de Continuous Professional Development (CPD) « [e-log](#) » offre une professionnalisation de l'accréditation des offres de formation professionnelle et prépare les professionnels de la santé à fournir les preuves relatives aux formations continues minimales qui seront à l'avenir imposées par la loi.

Comme déjà annoncé, l'ASTRM passera également à la plate-forme e-log à partir du 1.1.2018 en ce qui concerne l'attribution de points de formation continue. C'est volontiers que nous vous informons d'ores et déjà sur les modifications essentielles qui vous attendent en tant que prestataire de formation.

Les points CME deviennent des points log

L'ASTRM modifie son système d'accréditation pour les formations continues. À partir du 01.01.2018, le système actuel des points CME sera remplacé par la plate-forme e-log.ch en ligne. Avec e-log, un outil a été créé qui permet aux professionnels de la santé en Suisse de refléter, de façon moderne, leurs formations, formations continues et formations post-grades. En tant que prestataire de formation, vous profiterez de plusieurs prestations supplémentaires grâce à ce système. Entre autres, toutes les offres de formation seront publiées dans l'agenda d'e-log et elles deviendront ainsi accessibles à tous les professionnels de la santé ayant adhéré à la plate-forme e-log. Cela doit aussi permettre de promouvoir la [formation continue interdisciplinaire](#) et l'échange.

Nouveau calcul des points log

De nouvelles conditions de base s'appliquent au calcul des points. On distingue ainsi les types des formations continues et on tient aussi compte de la durée. Jusqu'à présent, on obtenait 1 point CME pour 45 minutes d'enseignement. D'une manière générale, on calculera désormais avec 60 minutes d'enseignement pour 1 point log. Dans ce contexte, on distingue les cours d'une demi-journée et les cours d'un jour ainsi que les congrès. Avec ces changements, on souhaite obtenir une uniformisation au niveau de l'accréditation de formations continues et formations post-grades pour les professionnels de la santé et renforcer ainsi la formation professionnelle dans le domaine de la santé.



Exigences à remplir pour obtenir le label e-log

Afin de pouvoir obtenir un label, le prestataire de formation et l'offre de formation doivent remplir certaines exigences minimales qui sont expliquées en détail dans le [règlement](#).

Login personnel

Chaque prestataire de formation dispose d'un login gratuit qui lui permet d'accéder à ses données, p.ex. des demandes de label ou à l'agenda des offres publiées. Le login est créé au moment du premier enregistrement sur e-log. Si le prestataire de formation pense qu'il est nécessaire que plus d'une personne aient accès aux données sur e-log, le prestataire de formation peut attribuer d'autres logins. S'ils le souhaitent, les prestataires de formation peuvent gérer électroniquement via e-log les inscriptions à leurs formations continues. L'avantage d'un tel système est le fait que les points log sont ensuite transmis à la formation continue et validés pour les participants à la formation en appuyant simplement sur un bouton. Cela correspond à l'esprit du temps actuel et constitue déjà un pas vers l'avenir.

Accès à la plate-forme e-log

Les membres de l'ASTRM peuvent utiliser e-log gratuitement. Les techniciens en radiologie médicale peuvent s'inscrire sur e-log également sans être membre de l'ASTRM. Dans ce cas, ils devront toutefois payer une taxe d'utilisation annuelle de CHF 90.– (TVA en sus) qui sera facturée par l'ASI. La plate-forme est disponible en trois langues - allemand, français et italien. Les modes d'emploi pour l'inscription en tant que [prestataire de formation](#) et en tant que [professionnel de santé](#) sont disponibles sur le site internet e-log.

Nous vous prions d'utiliser e-log déjà maintenant pour les offres de formation continue à partir du 1.1.2018. Au secrétariat général de l'ASTRM, nous sommes volontiers à votre disposition si vous avez des questions.

Nous sommes très heureux d'explorer cet outil porteur d'avenir avec vous.

Meilleures salutations

Michela Mordasini
Présidente

Helene Rebsamen
Secrétaire générale